

LA GAZETTE PARROUQUIALOISE

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce 4^{ème} bulletin d'information.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

- Nous vous rappelons que les copies des délibérations des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet de la Commune en plus de l'affichage en mairie

LAPARROQUIAL EN LIGNE

- **Site internet de la Commune :**
www.laparroquial.e-monsite.com

CALENDRIER

- **14/01 à 20h30** : prochain Conseil Municipal
- **19/02 à 19h00** : vœux du Maire et repas de la commune
- **Reportée (date à confirmer)** : réunion d'information publique ; initialement prévue pour le 15/01, mais malheureusement reportée pour cause de restrictions sanitaires
- **Mars 2022** : journée élagage (à définir)
- **Printemps 2022** : inauguration de la place Claude Loupias (date exacte à définir)

Bien entendu, la tenue de ces événements est subordonnée aux conditions sanitaires et réglementations en place au moment.

VIE DE LA COMMUNE

- **Bienvenue aux nouveaux habitant(e)s**

Nous souhaitons la bienvenue à Anne MARCHAND, qui a quitté le soleil belge pour s'installer à La Mafresié, ainsi qu'à Isabelle et

Jean-Marc GAUDIN, qui nous viennent de la région marseillaise, et ont repris les gîtes et chambres d'hôtes Peyrecout.

- **École**

Cette année, l'effectif de l'école est de 16 élèves répartis entre les deux classes.

Le Conseil Municipal remercie Laurent DESHAYES, Solenne LOUROT-MARTIN et Guilhem MARTY, pour leur travail de ponçage et mise en peinture de tous les bureaux et chaises.

La 4C nous a aussi prêté 6 chaises et a pris en charge l'achat d'un tableau numérique tactile.

De plus, une nouvelle ATSEM devrait commencer ses fonctions sous peu.

- **Carte-cadeau de Noël**

Le Conseil Municipal a voté unanimement le renouvellement de la carte-cadeau de Noël avec le magasin Intermarché Carmaux.

Cette carte de 20€, financée à moitié par la Commune et le commerçant, a été distribuée avant les fêtes de Noël.

Cette action est en addition du repas de la commune, prévu le 19 février.

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ NOUS

- Une bédéthèque en autogestion est installée au Foyer du Ségala depuis l'automne 2019. Trois à six permanences sont assurées chaque mois par des bénévoles, généralement le mercredi, vendredi ou samedi.

N'hésitez pas à contacter Guillaume Pelletier par mail (lestylohabile@yahoo.fr) si vous souhaitez connaître les jours de permanence ou à vous rapprocher de Solenne ou Guilhem, fidèles membres de la BDTEK !

!!! APPEL À LA POPULATION !!!

- Mr RONDA Romain, basé à Jouqueviel, recherche un terrain en fermage de 10ha maximum, pour son élevage de brebis (environ 80 têtes).

Si vous avez une parcelle à louer, n'hésitez pas à le contacter par mail sur : romain.ronda@yahoo.fr

- **Registre nominatif communal**

Un registre nominatif communal a été mis en place dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence départemental piloté par l'Etat et mis en œuvre par les Préfets de Département, pour des événements ou phénomènes exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, épidémies, etc).

En cas de déclenchement, un contact périodique sera organisé afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites. En cas de constat de difficultés, l'intervention des services sociaux et sanitaires sera favorisée afin d'apporter une aide et un soutien à domicile à ces personnes.

Le registre constitué est nominatif et confidentiel et s'inscrit dans une démarche volontaire. Les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif de la Mairie et du Préfet du Tarn à sa demande.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

- Les personnes de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Qui peut solliciter l'inscription sur le registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile...) sous réserve de l'accord de l'intéressé

Comment s'inscrire ?

- A l'aide du formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif disponible à la mairie

- Dans le cadre d'un projet d'article, M. CATHALA, journaliste pour La Dépêche, nous demande s'il serait possible de lui fournir des informations sur le corbillard stocké au garage communal au Bourg.

Toute information est bienvenue par email à : ejm.cathala@wanadoo.fr

PROJET D'ADRESSAGE

- Les panneaux avec numéros d'habitation ont enfin été reçus ; ceux-ci, ainsi qu'une lettre d'accompagnement, seront distribués sous peu à l'ensemble de la Commune.
- Les samedis 23 et 30 octobre, des bénévoles de la commune ont participé à la pose des nouveaux poteaux et panneaux des noms de voies, ainsi qu'au nettoyage des panneaux existants. Le Conseil Municipal les remercie vivement pour leur aide.



- Pour visualiser votre nouvelle adresse, rendez-vous sur <https://bit.ly/30x0wLG>.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- **Rénovation de l'école**

Le toit de l'école a été changé et l'isolation du toit de la grande salle a été complètement refaite.

L'enlèvement de l'ancienne laine de roche a été effectué par des élus afin de réduire les coûts.

Il a été constaté par le couvreur que la charpente est attaquée par des capricornes et nécessite traitement, elle va aussi devoir être renforcée.

Ce constat a été confirmé par deux entreprises spécialisées qui sont venues et nous ont adressé des devis pour le traitement de la charpente. L'une d'elle a depuis réalisé les travaux, qui ont été pris en charge par la 4C, qui a la compétence « école ».

Les anciennes plaques de toiture sont disponibles à la vente, s'adresser à Guilhem MARTY ou Laurent DESHAYES à ce sujet.



- **Extension du cimetière**

Suite aux maintes modifications requises sur ce dossier, nous attendons maintenant une réponse du Département pour une participation possible à hauteur de 40%.

Si nous obtenons la subvention du département, la commune devra prévoir un autofinancement de 30 % soit 11 970 €.

- **Rénovation du logement communal à La Vaysse**

Toutes les fenêtres, portes, volets et radiateurs seront bientôt changés, une VMC et des volets roulants solaires installés.

- **Rénovation du logement communal au presbytère**

Ce dossier a dû être revu afin de satisfaire les critères de subventions de l'Etat et de la Région ; la demande de subventions régionale est en cours d'instruction.

- **Nettoyage du cimetière et Monument aux Morts**

Les 5 et 6 octobre derniers, les services techniques de la 4C ont mis à notre disposition du personnel,

afin de nettoyer le cimetière. Ces derniers reviendront ultérieurement pour rénover la clôture du Monument aux Morts.

- **Défiibrillateur**

Celui-ci a été déplacé sur le mur de l'école, à gauche lorsque l'on entre dans la cour.

Le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place d'une demi-journée de formation gratuite, avec les sapeurs-pompiers.



PROJETS DE TRAVAUX FUTURS

Dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique), mené par l'Etat, il nous a été demandé de présenter tous nos projets éventuels pour la durée du mandat.

Ont été listés les projets **potentiels** suivants :

- Rénovation totale de la toiture de l'église
- Rénovation/transformation du garage communal, ainsi que la possible construction d'une salle socio-culturelle adjacente
- Construction d'un préau équipé de panneaux photovoltaïques à l'école
- Mise en place d'une structure de jeu extérieure dans la cour de l'école
- Rénovation des façades de la mairie, de l'école, et du logement communal de La Vaysse

INFOS 4C

- **PLUi** – informations importantes sur :

LE CHANGEMENT DE DESTINATION

Qu'est-ce que c'est ?

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Par exemple, vous pouvez transformer un commerce en habitation et inversement. Il existe 5 types de destinations, qui se composent en sous-destination. Il y a changement de destination lorsque vous passez d'une destination à l'autre.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site internet de la commune (voir page 1).

Comment m'y prendre ?

En vue du PLUi qui progresse à bon pas, il est rappelé que **toutes vos demandes de changement de destination doivent être enregistrées dans les cahiers de concertation disponibles en mairie** ou à la communauté de communes au plus tôt.

Un formulaire est disponible en mairie.

DANS QUEL CAS EST-IL RÉALISABLE ?



Le changement de destination est facilité en zone constructible (centres bourgs, hameaux constitués...) mais plus compliqué à obtenir à la campagne (zones agricoles et naturelles), afin de préserver les espaces agricoles et naturels.

Il est réglementé par l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme. **Le PLUi doit repérer précisément les constructions concernées, aussi, vous êtes tenus d'informer vos élus d'un éventuel projet.**
Si le changement de destination n'est pas prévu dans le PLUi, il ne pourra être réalisé.

Les constructions qui pourront bénéficier d'un changement de destination doivent :

- ne pas être en ruine ;
- ne pas être situées en zone inondable, aléa fort ;
- ne plus avoir d'utilité agricole ;
- être raccordées aux réseaux de façon préférentielle
- ne pas porter atteinte au paysage et aux espaces protégés.



Date butoir pour les demandes de changement de destination : 31/01/2022

Vous pouvez visualiser les informations à jour en rapport au PLUi sur :

<http://laparrouquial.e-monsite.com/pages/elaboration-du-plui-1.html>

De plus, dans le cadre de l'étape d'élaboration du document réglementaire du PLUi, le Conseil Municipal, ainsi que la population, ont été consultés sur la définition de potentielles zones à urbaniser. Ont été retenues 12 parcelles de terrain dans les hameaux du Crouzet, La Grefeille, La Mafresié, La Vaysse, et le Bourg, pour un total de 1,1 hectare.

L'atlas des terrains retenus est visible sur :

<https://bit.ly/3mVjNSu>

Il est important de noter que ces terrains ne sont pour le moment qu'une proposition.

Ce document, ainsi que celui de toutes les autres communes de la 4C, sera ensuite envoyé aux personnes publiques associées (Etat, DDT, Chambre d'Agriculture, SCOT...) pour avis ; à cette étape, le PLUi sera arrêté.

- **Nouveaux arrivants dans la 4C**

A partir du 1er janvier 2022, les communes de NOAILLES, LOUBERS et SALLES auront rejoint la communauté de communes de la 4C.

- **Commission tourisme & chemins ruraux**

Un groupe de travail des chemins ruraux, composé de Axel BERTRAND, Solenne LOUROT-MARTIN et Guilhem MARTY, s'est réuni et a commencé à recenser les chemins ruraux sur la Commune, ainsi que leur état.

Ces informations ont été rapportées lors de la dernière réunion de la commission tourisme de la 4C le 2 novembre.

Des propositions seront faites au niveau communal et de la 4C pour rouvrir et/ou entretenir des chemins existants, ainsi que prévoir des aires de repos et des panneaux de balisage.

Une proposition de charte pour les panneaux de randonnée a été faite par la 4C, ainsi que des subventions pour aider les communes à l'acquisition et l'installation de ceux-ci.

Toute personne désireuse de rejoindre notre groupe de travail pour réfléchir à des chemins de randonnée sur la commune ou avec les communes voisines et/ou pour nous suggérer des chemins, sont les bienvenues.

AUTRES

- **SIVOM (EHPAD DE MONESTIES)**

Un nouveau Directeur a été nommé, qui avait anciennement la responsabilité de Directeur Adjoint.

- **Enquête publique SRADDET**

La Région organise l'enquête publique portant sur son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET Occitanie 2040 - du 23 décembre 2021 au 7 février 2022 inclus.

Vous pouvez accéder à l'intégralité du dossier sur <https://www.registre-numerique.fr/sraddet-occitanie-2040>

- **Renov' Occitanie**

Avec ce dispositif, la Région apporte son aide aux habitants qui souhaitent rénover, mieux chauffer et isoler leurs logements, par le biais de conseils, un accompagnement et des solutions de financement pour épauler chacun dans son projet.



Tarn Renov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique



Tarn Renov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Le nouveau service public Tarn Renov'Occitanie s'adresse à tous les Tarnais et les informe gratuitement.

Son rôle : Tarn Renov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs enfin, de les accompagner dans le choix

des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs.

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ;
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit –assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH.

Comment faire ? Contactez les conseillers de Tarn Renov'Occitanie au téléphone au 0805 28 83 92 (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet www.renovoccitanie.tarn.fr pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

UN REGARD EN ARRIÈRE...

- Le 26 juin dernier, le nouvellement formé Comité d'Animation de la commune a organisé un repas type « auberge espagnole » au cours duquel toutes les personnes le désirant ont pu prendre une adhésion, permettant le lancement de l'association.
- Le vide-greniers de la commune a pris place un merveilleux jour de 18 juillet, il a fait bon venir flâner à la Vaysse sous un superbe soleil.



- La première édition de la Journée du Patrimoine à Laparrouquial, une initiative du Comité d'Animation de la commune, a pris place le 19 septembre.

Cet évènement a été un très beau succès, environ une soixantaine de visiteurs, qui ont pu profiter de notre belle église, où Paul MARTY a joué de la trompette, ainsi que de la salle des peintures de Greschny et le garage communal, où étaient exposés des photos et documents de l'époque, ainsi que l'ancien corbillard.

Remerciements à toutes celles et ceux qui ont rendu cette journée possible, de par leur participation et prêts de photos et documents.



- Le Comité d'Animation a organisé, le 31 octobre dernier, un après-midi jeux pour tous les âges avec goûter offert, qui s'est avéré être un succès, avec près de 40 participants.
- Le 14 novembre dernier, les municipalités de Saint-Marcel-Campes et Laparroquial ont organisé la traditionnelle cérémonie du 11 novembre, devant le monument aux morts. Elle s'est déroulée en public, et a été suivie par un pot de l'amitié.



- Exceptionnellement cette année, la traditionnelle après-midi pétanque s'est déroulée le samedi 2 octobre.

Le soleil était au rendez-vous pour une journée de retrouvailles, de bonne ambiance, et de partage.



NAISSANCES, DÉCÈS & MARIAGES

- 1 mariage : Toutes nos félicitations à Vanessa LACOUR et Clément PUIG pour leur union en date du 10/04/2021

Vos élu(e)s vous souhaitent leurs meilleurs vœux et une excellente année.